Cin
F2c.
6448

ASSEMBLÉE
DES REPRÉSENTANS
DE LA COMMUNE DE PARIS.

EXTRAIT du Procès-Verbal de la Séance du 14 Mai 1790.

UNE députation du district de S. Louis-de-la-Culture, annoncée & introduite, a mis sur le bureau le procès-verbal & l'arrêté qui suivent:

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le septiéme jour de mai, vers les sept heures de relevée, s'est présenté au comité de S.-Louis-de-la-Culture, M. Jurie, officier des chasseurs & contrôleur des opérations de la Bastille pour le département des domaines, lequel a déclaré que les ouvriers occupés à la démolition de cette fortereſſe, avoient découvert plusieurs cadavres dans les décombres ; qu'il croioit qu'il seroit utile de vérifier ce fait, &

d'en dreſſer procès-verbal ; que c'étoit par cette raiſon qu'il étoit venu en avertir le comité, afin qu'il fit ce que ſa prudence lui dicteroit.

A l'inſtant, nous Virvaux, vice-préſident ; Baloy, ſécrétaire ; Nogaret, tréſorier ; Blin, Allard, Bocquillon & Violette, commiſſaires dudit comité, nous ſommes tranſportés à la Baſtille ; & là, ayant été conduits dans le baſtion qui joignoit cette fortereſſe & en faiſoit partie, ſommes deſcendus à travers les démolitions, où nous avons trouvé un eſcalier double en pierre de liais, dont chaque branche étoit large d'environ quatre pieds, mais rompues en différens endroits, & par leſquelles on deſcend dans différens caveaux. Au bas de cet eſcalier, nous avons d'abord remarqué un cadavre autour duquel étoient occupés différens ouvriers à la fouille qui s'opéroit avec beaucoup de précaution. La tête de ce cadavre, plus élevée que le reſte du corps, qui étoit un peu incliné, étoit placée ſur le maſſif de cet eſcalier, & au bas de la dernière marche regardant le midi. Le tout étoit environné d'une légère bâtiſſe en pierres de différens morceaux, d'environ deux pouces d'épaiſſeur, ſur une largeur d'à-peu-près neuf pouces,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

& posées de champ. A en juger par les ossemens, ce cadavre paroissoit d'un homme d'un stature d'environ 5 pieds 8 pouces. Comme nous avons apperçu des traces de chaux, il ne nous a pas paru surprenant que les chaires & les cartillages ayent été consommés; les os assez bien conservés, des cheveux même encore attachés au dessus de la tempe gauche, & la totalité des dents très-saine & très-solide dans les alvéoles, indiquoient un homme de trente à quarante ans, & pourroient faire croire que ce cadavre n'est pas fort ancien. Cependant ce ne peut être qu'une conjecture fort incertaine. Sous le flanc droit, à la chûte des reins, s'est trouvé un boulet de canon du poids de cinquante-six livres, enveloppé d'une croute fort épaisse, formée, sans doute, par la rouille amalgamée aux corps ambiants. Il est à croire que ce boulet ne s'est point trouvé là par l'effet du hasard; mais qu'il y a été placé comme une remarque particulière pour servir d'indice de la personne qui avoit fini ses jours, de quelque manière que ce soit, dans ces affreux cachots; ce qui peut se découvrir dans la suite. Tous ces ossemens ont été transportés sur une planche dans un caveau où il y

avoit déjà un autre cadavre découvert le vendredi saint, qui paroît être de même date à-peu-près que celui dont est question, & qui étoit sur les marches du même escalier, la tête en bas.

Le second cadavre trouvé au bas du même escalier, étoit tourné en sens contraire, les pieds vers le nord. Il étoit éloigné du premier d'environ un pied & demi, mais un peu plus élevé. Il n'étoit pas entouré de pierres en forme de cercueil, comme le premier, mais étoit adossé au mur du caveau, du côté du couchant, & placé sur son flanc droit. Les ossemens n'en ont pu être conservés avec le même soin, à cause des éboulemens des décombres & de la pluie qui a empêché le travail. Les dents incisives & canines sont très-bien conservées & fermes dans leurs alvéoles. On pourroit le croire cependant plus âgé que le premier, & avoir été d'une stature d'environ cinq pieds trois pouces, à en juger par les ossemens.

Le présent procès-verbal a été fait en présence de MM. Desperrières, commandant provisoire de l'artillerie nationale, & aide-de-camp du général; Jurie, contrôleur; Tirel, inspecteur; Cliche, commis aux écritures; Lobreau, écrivain

de bureau; Cottier, commis de l'entrepreneur; Clement, toiseur; Betrenieux; garde-magasin; Deloges, Reignault, Maugé, Michel, Matacly, Leger, Perrier, Clupeau, Courtois, Jean Bourguignon, Mathurin, Masne, tous ouvriers qui ont travaillé à cette opération, & Bouvinon, commis sous-chef, pour la conduite des travaux, dont la plupart ont signé avec nous, les autres ne l'ayant pu faire, comme ne sachant écrire; & d'un grand nombre d'autres citoyens, dont on n'a pas cru devoir prendre les noms.

Signé, *Cliche; Jurie; Clément; Allard;* le chevalier *Despérierres*, aide-de-camp général, & commandant, par ordre, l'artillerie nationale; *Bétremieux; Lobreau; de Laulne*, capitaine des grenadiers du bataillon de la Trinité; *Migeon*, sergent du bataillon des Enfans-Trouvés; *Truchy*, négociant, citoyen de S.-Jacques-l'Hôpital; *Cottier; Benau*; *Virvaux*, vice-préfident; *Nogaret*, commissaire; *Blin*, commissaire; *Coreion; Baloy*, secrétaire; *Bocquillon*, commissaire; *Levavasseur de Margny*, commissaire.

Extrait des Regiſtres de S.-Louis de la Culture, du 8 Mai 1790.

Le comité, ayant pris communication du procès-verbal, dreſſé au ſujet des cadavres trouvés dans la démolition de la Baſtille, a cru qu'il étoit avantageux que le Public fût inſtruit de la tyrannie cruelle qui s'eſt ſi ſouvent exercée dans cette affreuſe priſon, & a arrêté, qu'il en ſeroit envoyé une copie fidelle à M. le préſident de l'aſſemblée nationale, une autre à M. le maire, pour être dépoſée dans les archives de l'hôtel-de-ville, & qu'il en ſeroit imprimé un nombre ſuffiſant pour en envoyer aux cinquante-neuf autres diſtricts & par tout où beſoin ſeroit.

Signé, *Philipon*, préſident; *Virvaux*, vice-préſident; *Baloy*, ſecrétaire; *Franchet*, vice-ſecrétaire; *Bocquillon; Aubin Duhamel; Mortier; Blin; Bélin; Monſures; Alard; Cruſiers*, commiſſaires.

Lecture faite de ce procès-verbal & de cet arrêté, M. le préſident a prononcé le diſcours qui ſuit:

Messieurs,

La découverte de pluſieurs cadavres

dans les démolitions de la Baſtille, eſt la plus épouvantable démonſtration de la tyrannie qui s'y exerçoit. On ne ſe contentoit pas d'y enchaîner la liberté, d'y tourmenter l'exiſtence, pour rendre la vie affreuſe; on y étouffoit, on y aſſommoit, on y incruſtoit les victimes. L'homme le plus éloquent de la Nation, à la vue de ces reſtes lamentables que les tyrans ne croyoient pas devoir être jamais étalés au grand jour de la liberté, a proféré ces paroles terribles, dignes d'être tranſmiſes à tous les peuples & à tous les ſiécles. « *Les miniſtres ont manqué de* » *prévoyance, ils ont oublié de manger les* » *os* ».

Il falloit encore, meſſieurs, cet effroyable trophée de notre victoire ſur le deſpotiſme, pour ranimer l'indignation publique contre les projets des partiſans de l'ancien régime, pour faire pâlir les ariſtocrates eux-mêmes, & montrer à tous, le prix de la révolution.

Ils ont envain eſſayé ces hommes qui ne trouvent dans la liberté nationale qu'un attentat contre leur orgueil féroce, & contre leur inſatiable fureur de dominer, d'écarter dans des papiers publics, l'idée de ces exécrables agens du pouvoir arbitraire. Le procès-verbal que

vous remettez dans les archives de la Commune, conſtate que les cadavres appartiennent au deſpotiſme, & que c'eſt lui qui les avoit ſcéllés dans les mûrs de ces cachots, qu'il croyoit éternellement impénétrables à la lumière. Le jour des révélations eſt arrivé ; les os ſe ſont levés à la voix de la liberté françoiſe ; ils dépoſent contre les ſiécles de l'oppreſſion & de la mort, prophétiſent la regénération de la nature humaine, & la vie des nations.

Quelle immortelle reconnoiſſance pourra donc ſuffiſamment payer le bienfait dont la France eſt redevable aux vainqueurs de la Baſtille ? Plus nous avançons dans la liberté, plus nous devons ſentir le fruit de leur conquête.

Cependant, ceux des triomphateurs, qui ont ſurvécu à la victoire, ont encore à peine une exiſtence précaire parmi nos gardes nationales, & les veuves de ceux qui ont péri pendant cette action unique dans les annales du monde, & qui va vivifier le genre-humain, n'ont obtenu de la ſollicitude la plus vive de la commune, que des ſecours qui en laiſſent encore pluſieurs dans l'indigence. Paris acquittera ſa dette ; la municipalité définitive achévera enfin ce qu'ont tenté nos trop

ſtériles efforts. L'ingratitude ne ternira pas l'éclat d'un auſſi grand triomphe. La France entière partagera la reconnoiſſance comme elle partage le bienfait.

Les plus zélés patriotes de l'aſſemblée nationale s'en occupent. Nous hâterons, par nos vœux les plus ardens & nos plus vives inſtances, les effets de cette gratitude ſolemnelle. La nation en épuiſant, MM., envers les vainqueurs de la Baſtille & les familles des héros qui ſont morts pour s'en emparer, les témoignages de la ſenſibilité la plus généreuſe, ne fera que remplir la meſure de la plus étroite juſtice. Nous devons tout à nos libérateurs. Nous ferons tout pour eux.

L'aſſemblée vous invite, Meſſieurs, d'aſſiſter à ſa ſéance.

Ce diſcours a été interrompu par des applaudiſſemens réiterés.

L'inſertion dans le procès verbal des deux piéces lues, du diſcours, & leur impreſſion diſtincte ont été votées. On eſt allé aux voix, & l'aſſemblée a arrêté à l'unanimité, que le procès verbal rédigé par des membres du comité de S.-Louis de la Culture le 7, l'arrêté dudit comité du 8, & le diſcours de M. le préſident, ſeroient inſerés dans le procès verbal de la ſéance du jour, & imprimés en outre, pour être

envoyés aux soixante sections, & distribués en grand nombre.

L'Abbé FAUCHET, *Président.*

FAUREAU DE LA TOUR,
THURIOT DE LA ROSIERE,
QUATREMERE,
MÉNESSIER,
PELLETIER,
} *Secrétaires.*

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné, & LOTTIN de S.-Germain, Imprimeurs Ordinaires de la VILLE, 1790.